

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2021**

Délibération
n°2021.11.164.B

**Préparation du Contrat de
Relance et de Transition
Ecologique : demande de
subvention**

LE NEUF NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 17 h 30, les membres du Bureau Communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 03 novembre 2021

Secrétaire de Séance : Gérard ROY

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Philippe VERGNAUD à Pascal MONIER, Vincent YOU à François ELIE,

Excusé(s) : Michel GERMANEAU,

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 NOVEMBRE 2021

**DÉLIBÉRATION
N° 2021.11.164.B**

| | |
|--|----------------------------------|
| TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE | Rapporteur : Monsieur REVEREAULT |
| PREPARATION DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE : DEMANDE DE SUBVENTION | |

Dans le cadre d'une crise sanitaire, économique et sociale qui se prolonge et afin de renforcer le dialogue avec les territoires, l'Etat a proposé un cadre partenarial au travers de la signature de Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Approuvé par délibération n°186 du 8 juillet 2021, le CRTE de GrandAngoulême a été signé le 15 juillet dernier.

Il a été construit parallèlement à la démarche de projet d'agglomération et a permis d'opérer un premier recensement des projets communaux. Une équipe-projet a été mobilisée en interne, notamment afin d'assurer le lien avec les communes, lien qui devra perdurer tout au long du contrat.

Afin d'accompagner le lancement de la démarche CRTE, l'Etat a annoncé pour 2021 une enveloppe FNADT de 20 000 €.

Pour GrandAngoulême, il est proposé de présenter au financement les coûts de l'équipe projet déployée à cet effet sur les mois ayant précédé la signature du CRTE.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

| Dépenses | Montants | Recettes | Montants | % |
|---|--------------------|-----------------|--------------------|-------------|
| Temps Equipe projet dédiée à la préparation du CRTE | 26 026,02 € | Etat - FNADT | 20 000,00 € | 77% |
| | | Autofinancement | 6 026,02 € | 23% |
| TOTAL | 26 026,02 € | TOTAL | 26 026,02 € | 100% |

Je vous propose :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel ci-dessus,

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à solliciter les subventions auprès de l'Etat afin de mobiliser l'enveloppe FNADT pour le lancement de la démarche CRTE de GrandAngoulême (contrat de relance et de transition écologique).

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

| Certifié exécutoire | |
|---|---|
| <u>Reçu à la préfecture de la Charente le :</u> 10 novembre 2021 | <u>Affiché le :</u> 10 novembre 2021 |